

# Associations, pêcheurs et riverains contre un projet d'éolien dans la Manche

L'État, qui cherche pour l'instant le territoire en mer qui conviendrait, ouvre un débat public.

ANGÉLIQUE NÉGRONI

**ENVIRONNEMENT** À chaque projet, c'est un nouveau combat qui s'engage. Les opposants aux éoliennes, qui multiplient les recours et quasiment autant de déconvenues devant les tribunaux, ne désarment pas. En plus des batailles tous azimuts engagées sur terre, ils comptent une nouvelle fois croiser le fer sur mer pour tenter de terrasser un tout nouveau projet au large de la Normandie. En plus de cinq autres parcs déjà prévus dans la Manche, de nouvelles installations sont, effet, envisagées. De quoi activer une fois de plus le vent de la colère sur nos côtes normandes. Associations, marins pêcheurs, comités de pêche, riverains se mettent de nouveau en ordre de marche pour tenter d'annuler ce programme qui démarre à peine.

L'État, qui veut ainsi installer 80 éoliennes offshore, cherche à ce stade le territoire en mer qui ferait l'affaire et ouvre un débat public. Destiné à durer jusqu'au 15 mai prochain, celui-ci commence tout juste, sous la houlette de la Commission nationale du débat public. Deux réunions viennent ainsi de se tenir : l'une à Cherbourg, le 16 novembre dernier, l'autre à Fécamp, vendredi dernier. « De la pure poudre aux yeux », selon Jean-Louis Butré, responsable de la fédération environnement durable. À la tête de cette structure qui rassemble une kyrielle d'associations, il est l'homme de tous les combats contre ces pales géantes qui en remuant l'air massacent, selon lui, paysage et environnement. « Aller à ces réunions qui ne servent à rien, c'est juste permettre à l'État de valider la procédure », dit-il en dénonçant des programmes inutiles en termes de production d'énergie et qui ne profitent qu'aux industriels de l'éolien.

Avec le même sentiment qu'ils ne seront guère écoutés, d'autres opposants décident quand même de ne pas pratiquer la chaise vide. Ils participent au débat. C'est le cas de Sophie Leroy-Lebarbançon, vice-présidente du comité régional des pêches de Normandie mais aussi chef d'entreprise



Au Tréport, une affiche invite, en août, à se prononcer contre l'implantation de 62 éoliennes au large des côtes de la ville.

faisant fonctionner trois chalutiers. Et désignée dans la presse locale comme « une femme de caractère ».

## Voies de recours épuisées

Présente lors de la première réunion, cette responsable veut se faire entendre pour dénoncer, tout d'abord, un marché de dupes. « On avait fini par donner notre accord pour l'un des programmes dans la Manche car le chef de l'État de l'époque, François Hollande, nous avait assuré qu'il n'y en aurait pas d'autres », dit-elle, dépitée en faisant une promesse : celle de se battre contre tous ces parcs en mer, dont aucun n'a encore vu le jour en France, contrairement à la Belgique ou au Royaume-Uni. Se battre aussi pour sauver la Manche. « C'est une des mers les plus riches du monde et qui

possède un écosystème exceptionnel », souligne Olivier Becquet, en charge des énergies renouvelables au sein du même comité régional de pêche. Pour lui, ce déploiement massif de mâts équivaut à la mise à mort programmée de la Manche. Et celle, en même temps, du métier de la pêche. Pour Sophie Leroy-Lebarbançon, la Manche affiche aujourd'hui complet. « Elle possède l'un des couleurs maritimes les plus fréquentés au monde. C'est une véritable autoroute de navires qui la traverse », dit-elle en énumérant, par ailleurs, foie d'activités industrielles déjà sur place. Parmi elles : l'extraction de granulats marins ou la gestion des boues de la Seine.

La première salve lancée contre ce projet est un recours gracieux. « On demande à l'État, qui a deux mois pour

répondre, d'y renoncer », indique M<sup>e</sup> Francis Momamy, présent dans nombre de procédures contre l'éolien en mer. Si toute son attention se porte aujourd'hui vers la Manche, ce dernier ne perd pas de vue l'Atlantique concerné par deux autres programmes. Ainsi, à une quinzaine de kilomètres des côtes de Saint-Nazaire, 80 mâts devraient surgir de la mer. « Prévu pour 2022, c'est le projet le plus avancé et cette fois, toutes les voies de recours ont été épuisées en France », regrette Fabien Bouglé, l'un des piliers de l'opposition aux éoliennes et auteur de l'ouvrage *La Face noire de la transition écologique*. Mais le combat n'est pas abandonné pour autant et se poursuit hors de nos frontières. Le tribunal de l'Union européenne est saisi de ce dossier et de cinq autres.

Enfin, au large des côtes de Noirmoutier et de l'île d'Yeu, 62 éoliennes sont prévues. Ce 6 décembre, la justice doit d'ailleurs se prononcer sur les arguments mis en avant par les opposants pour stopper ce futur vaste chantier. Ces derniers ont notamment produit l'avis négatif du Conseil national de la protection de la nature qui s'inquiète du sort des oiseaux risquant d'être pris dans les pales géantes. Ils ont aussi produit un mail qui leur avait été adressé par erreur par l'un des animateurs de la commission d'enquête et qui les traitait de personne ayant un « QI qui n'est pas celui du génium ». De quoi, selon eux, mettre en cause l'impartialité de cette commission. D'ores et déjà, le rapporteur public a tout rejeté en bloc.

**« La Manche est une des mers les plus riches du monde et qui possède un écosystème exceptionnel »**

OLIVIER BECQUET, EN CHARGE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES DE NORMANDIE

Malgré ces oppositions, l'État ne compte pas reculer. Car l'éolienne offshore est aujourd'hui considérée comme la solution d'avenir. « Plus grande, plus haute et profitant de vents bien plus puissants, une éolienne en mer équivaut à un parc terrestre en termes de production d'électricité », souligne l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le bras armé de l'État pour faire avancer tous ces chantiers. « Aujourd'hui on subit de plein fouet un réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre et aux productions des énergies principalement fossiles. Il faut développer les énergies renouvelables », plaide l'agence en ajoutant : « Face à l'urgence à agir, la stratégie des petits pas n'est plus d'actualité. Il faut y aller massivement. » Ces parcs au large des côtes permettront, selon elle, ces pas de géant. ■  
\*Éditions du Rocher

## « Si la population rejette de tels programmes, il faut l'écouter »

DÉPUTÉ LR du Vaucluse, Julien Aubert, qui a présidé la commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, a rendu son rapport la semaine dernière. Pour lui, l'éolien coûte aujourd'hui bien trop cher.

**LE FIGARO.** - Pourquoi fait-on fausse route, selon vous, en développant l'éolien ?

**Julien AUBERT.** - Si on soutient les énergies électriques intermittentes, comme l'éolien, en vue de limiter le réchauffement climatique, on fait fausse route. Cette transition énergétique qui consiste à fermer des centrales nucléaires pour les remplacer par des énergies électriques intermittentes décarbonées n'a, en effet, aucun impact sur le CO<sub>2</sub> et la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Or, depuis 2014, les politiques n'ont cessé de faire le lien entre la sortie du nucléaire et le réchauffement climatique. C'est si vrai

que les Français pensent en majorité que les centrales nucléaires produisent du CO<sub>2</sub>.

**Quelles sont les pistes possibles pour lutter contre le réchauffement climatique ?**

Il faut s'attaquer aux domaines où l'on produit beaucoup de CO<sub>2</sub> : le chauffage dans les habitations et la voiture. Mais il ne faut pas nécessairement recourir au tout électrique. On peut se tourner vers du biogaz qui émet moins de CO<sub>2</sub> que le chauffage au fioul, l'hydrogène, le solaire thermique...

**Vous demandez un moratoire sur les projets d'éolien qui n'obtiennent pas un consensus local. Mais ils seront alors tous suspendus !**

On parle ici d'éolien terrestre et un peu d'éolien en mer « posé ». Si la population qui est consultée rejette de tels projets, il faut tout de même l'écouter, ce qui n'est

pas le cas aujourd'hui. L'éolien provoque un fort rejet des riverains. Il a contre lui de ne pas créer d'emplois dans les territoires où il est installé et de ne pas participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Il faut, par ailleurs, installer beaucoup d'éoliennes pour produire de l'électricité. Alors pourquoi envisager de

**« Ceux qui sont déjà lancés doivent être maintenus »**

JULIEN AUBERT

dépenser au total 70 à 90 milliards d'aides publiques en soutien à cette filière ? En 2028, et une fois tous les programmes lancés, l'éolien produira 15% d'électricité. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Il existe aujourd'hui d'autres moyens d'obtenir de l'électricité, comme le photovoltaïque ou la biomasse, c'est-à-dire la combustion de matières telles que le bois, des végétaux ou des déchets agricoles.

**Mais alors faut-il en finir avec l'éolien ? Les projets déjà lancés doivent être maintenus. Par ailleurs, l'industrie française qui s'est développée autour de l'éolien maritime flottant doit être préservée et son savoir-faire doit être exporté.**

L'éolien en mer est-il toutefois plus souhaitable que l'éolien sur terre ? L'éolien en mer désigne aujourd'hui surtout l'éolien en mer « posé », qui est installé près des côtes et pose de réels problèmes aux marins et aux pêcheurs. À l'inverse, je soutiens l'éolien en mer flottant qui, à ce jour, est seulement expérimenté en France. Installé loin des côtes, il n'aura aucun impact nuisible et produira beaucoup plus d'électricité. L'industrie française s'y intéresse et cette filière pourrait de surcroît créer des emplois nouveaux.



« En 2028, et une fois tous les programmes lancés, l'éolien produira 15% d'électricité. Le jeu n'en vaut pas la chandelle », observe Julien Aubert, député LR de Vaucluse.

**Le mix électrique n'est pas viable, selon vous ?**

Tous les pays européens se mettent aujourd'hui à produire de l'électricité intermittente, comme c'est le cas avec l'éolien qui dépend du vent et du photovoltaïque qui dépend du soleil. L'objectif consiste alors à moins s'appuyer sur le nucléaire qui assure une production d'électricité stable. Or ce modèle que nous développons comporte un risque. Le jour où se mèleront forte demande en électricité et faible production, ce sera alors la méga panne générale en Europe. Nous avons frôlé ceci trois fois en 8 ans... et deux fois en moins de six mois. ■  
PROPOS RECUEILLIS PAR A.N.

## ZOOM

### Morbihan : vol de 4,5 tonnes d'huîtres

Quatre tonnes et demie d'huîtres et 200 kg de palourdes ont été volés au cours de la nuit de mardi à mercredi dans une entreprise ostréicole de Baden, dans le golfe du Morbihan. « Pour commettre un tel vol, il faut être bien renseigné et bien équipé », a-t-on commenté à la gendarmerie. « D'autant qu'il s'agissait d'une commande préparée qui devait partir mercredi matin », a-t-on ajouté, indiquant qu'une enquête est en cours. Les vols d'huîtres sont fréquents dans les périodes qui précèdent les fêtes de fin d'année.

## EN BREF

### Loyers impayés : un propriétaire mis en examen pour double assassinat

Un homme de 57 ans a été mis en examen et écroué pour l'assassinat de deux femmes en novembre à Montauban à la suite, selon ses déclarations, d'une violente dispute à propos de « 3 000 euros de loyers impayés », a indiqué jeudi le procureur de Montauban.

### Français tué à Bogota : sa famille « très très remuée »

La famille de l'ingénieur français du groupe Thales assassiné lundi soir dans un quartier huppé de Bogota par un « tueur à gages » est « très très remuée » et « très très remuée » par le décès de la localité où vit la famille, près de Toulouse. « Sa mission avait d'abord été suspendue pour des raisons de sécurité, puis maintenue », a souligné le maire.

**OSP**  
VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

**75** Vente aux enchères publiques, le **Jeu 9 janvier 2020 à 14 H 00** au Tribunal de PARIS, Parvis du Tribunal, à PARIS 17<sup>ème</sup>  
**UN APPARTEMENT À PARIS 16<sup>ème</sup>**

Résidence Les Hespérides d'Auteuil - 32 rue Chardon Lagache de 102,70 m<sup>2</sup> (hors loggia et balcon), bâtiment I, au 5<sup>ème</sup> étage, 1<sup>ère</sup> porte à droite en sortant de l'ascenseur, comprenant : entrée ouverte sur séjour, cuisine dinatoire ouverte, 2 chambres, dégagement, w.-c., salle de bain, placards, dressings, loggia (8,30 m<sup>2</sup>), balcon (5,10 m<sup>2</sup>) Avec 2 CAVES au premier sous-sol haut - Serait loué

**MISE À PRIX : 145.000 Euros (outre les charges)**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 18/00375, à la **SELARL DGS, prise en la personne de Maître Vanessa GRYNWAJC**, membre de l'AARPI DUFAY - GRYNWAJC - STIBBE, Avocat à PARIS 8<sup>ème</sup>, 40 rue de Monceau, www.dgs-avocats.com - Email : v.grynwajc@dgs-avocats.com  
**VISITE sur place le Lundi 6 janvier 2020 de 13 H 00 à 14 H 00**